

Semaine de la médiation Charte du projet

Le collectif Médiation 21 œuvre pour le développement de la médiation. Depuis 2019, il a décidé de lancer en France la **Semaine de la médiation**.

OBJECTIF DE LA SEMAINE DE LA MEDIATION

L'objectif de cette Semaine est de faire progresser année après année la notoriété de la médiation auprès du grand public, des prescripteurs et des décideurs. Ainsi la semaine de la médiation est une **manifestation annuelle.** Elle se tient la troisième semaine d'octobre, de façon à être coordonnée avec les semaines de la médiation qui existent déjà dans un nombre croissant de pays d'Europe et d'Amérique. Elle fournit un cadre souple et ouvert, afin de favoriser le plus grand nombre d'initiatives locales. Ces initiatives locales sont fortement relayées et soutenues par des actions de communication de l'équipe organisatrice.

LES MEMBRES DU COLLECTIF MEDIATION 21, PARTENAIRES DE LA SEMAINE DE LA MEDIATION

Médiation 21 propose aux membres du collectif de contribuer à cette Semaine comme **partenaires de la semaine**, au moyen des actions suivantes :

- Faire connaître ce projet et ses valeurs auprès de tous leurs adhérents, et à les encourager à organiser et à susciter des événements locaux
- Obtenir la participation de leurs membres à l'équipe projet, ainsi qu'aux actions de communication ou d'animation régionale de la manifestation
- Prendre sa part des frais d'organisation de l'événement, en fonction des décisions prises collégialement dans le comité de pilotage Médiation 21.

Les contributions des partenaires et de leurs adhérents sont bénévoles. En contrepartie, les actions de communication de la semaine seront l'occasion de présenter la liste des partenaires de la semaine avec leurs logos, avec un lien vers leur propres sites et réseaux sociaux.

LES PARTICIPANTS A LA SEMAINE DE LA MEDIATION

Toute structure de médiation, tout médiateur dûment formé, tout acteur impliqué dans la promotion de la médiation, adhérant à l'une des structures du collectif Médiation 21, est invité à participer à la Semaine de la médiation, en proposant des **événements** locaux. Ces événements sont destinés à bénéficier au plus grand nombre et de préférence gratuits. Dans ce but, chaque organisateur est invité à créer un compte gratuit sur le site web <u>semainemediation.fr.</u> Une fois son compte créé, cet organisateur dispose sur le site d'une page complète de présentation par événement, page qui peut être partagée sur les réseaux sociaux. L'événement et son organisateur bénéficient alors des actions de communication de l'équipe Semaine de la médiation. Pour faciliter la communication, le site présente une liste de tous les événements locaux et de tous les participants à la semaine.

L'EQUIPE PROJET DE LA SEMAINE DE LA MEDIATION

Les tâches identifiées pour l'organisation et l'animation de cette semaine sont les suivantes : Coordination générale, Communication et logistique. Une équipe de projet regroupe des responsables de ces tâches d'organisation. Cette équipe se coordonne régulièrement à l'initiative d'un responsable délégué par Médiation 21. Condition de sa réussite en dépit de moyens limités, cette équipe bénéficie d'une large autonomie d'action, à l'intérieur des fondamentaux définis dans le présent document. Cette équipe s'engage à présenter son avancement à chaque comité de pilotage Médiation 21 et à lui faire valider toute décision importante.

Le site web <u>semainemediation.fr</u> a été mis en place au printemps 2019, avec des fonctionnalités définies par l'équipe de projet. Une agence de relations médias est mobilisée pour optimiser la couverture médiatique de la manifestation et permettre aux différents événements de recevoir l'attention qu'ils méritent. Cette fonction sera encadrée par les responsables Communication du projet.



Semaine de la médiation Charte du projet

PRINCIPALES VALEURS DU PROJET

Pluralisme : tous les champs de la médiation, toutes les pratiques de la médiation, toutes les filières de formation. La variété des différentes pratiques est un facteur de richesse et de créativité.

Autonomie : chacun est libre de proposer l'événement qui convient à sa pratique et à son expérience, et de collaborer comme il l'entend avec les partenaires Médiation 21, dans le respect des présents fondamentaux.

Confraternité : à travers cette manifestation, les médiateurs sont encouragés à faire connaissance, à se respecter et à s'entraider.

CLAUSE DE MEDIATION

Les contestations qui pourraient naître entre les organisateurs à l'occasion de la Semaine de la médiation seront soumises, avant toute action juridictionnelle ou arbitrale, à la médiation. L'organisation de la médiation sera confiée à deux membres de Médiation 21 saisis par la partie la plus diligente. Ce binôme désignera un ou plusieurs médiateurs, en fonction de l'importance et de la complexité de l'affaire, les parties renonçant à tout recours contre cette désignation et s'en remettant à la procédure de médiation arrêtée par le(s) médiateur(s) désigné(s).

MODIFICATION DU PRESENT DOCUMENT

Le présent document des Fondamentaux du projet Semaine de la médiation pourra être amendé et complété si nécessaire, sous réserve de l'accord du collectif Médiation 21.